Solidaires explique pourquoi la retenue à la source constitue une fausse bonne idée

Hier, jour de présentation de la retenue à la source en conseil des ministres, Solidaires Finances publiques a présenté de son côté un rapport évoquant, point par point, les enjeux de cette réforme. Une réforme qui, à leurs yeux, n'est qu'une « décision politique qui lance la campagne électorale », et qui n'a rien de la vraie réforme fiscale attendue par les Français. « *Complexe* », « *coûteux* », « *inutile* », voire « *stupide* », le syndicat majoritaire chez les agents du fisc ne manque pas de mots pour décrire le système qui devrait être mis en place dès le 1er janvier 2018. Voici leurs arguments.

Parce qu'il n'y aurait pas d'effet sur le taux de recouvrement.

Solidaires Finances publiques l'assure : le taux de recouvrement spontané en France atteint les 98,5%, soit « *autant que dans les autres pays qui ont instauré le prélèvement à la source* ». Il est donc peu probable que ce taux puisse encore s'améliorer par la retenue à la source. Le syndicat cite un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires évoquant même « un gain quasi-nul ». La réforme tendrait même à la hausse de la fraude fiscale, qui représentait 32 milliards d'euros en 2012. « *Nous avons déjà des difficultés avec le recouvrement de la TVA auprès des entreprises. Nous pouvons donc imaginer que si les entreprises reversent ou calculent mal l'impôt, il y ait un manque à gagner pour l'Etat* », souligne Pascal Valiamin, délégué départemental de Solidaires Finances publiques. Pire, elles pourraient même frauder sciemment et ne pas reverser tout ce qui est dû.

Parce que le système serait moins souple pour le contribuable.

Alors que le contribuable a le choix, dans le système actuel, entre trois modalités de paiement de l'impôt – à l'échéance, par tiers, ou par mensualités –, la retenue à la source ne laisse plus qu'une option possible. Pas moyen d'y couper !

Parce que la réforme ne ferait pas honneur à la justice fiscale.

Dans le cas des professions libérales et des commerçants, pour qui l'application d'un taux uniforme d'une année à l'autre est compliqué, aucune solution n'a été évoquée. « *Il faudrait qu'ils attendent la fin de l'année pour avoir leur chiffre d'affaires, et ensuite qu'ils renvoient une déclaration pour se faire rembourser l'année suivante s'ils ont trop payé* », résument les membres de Solidaires. Avec à la clef une augmentation des frais de comptabilité... Un danger sur un territoire comme La Réunion dont le tissu économique est constitué de nombreuses petites entreprises. « *Mais les contribuables laissent souvent tomber leur dû quand il s'agit de quelques centaines d'euros parce que c'est trop complexe, notamment pour les gens qui ont plusieurs employeurs et qui doivent faire face à plus d'erreurs* », pointe Magali Billard, secrétaire adjointe du syndicat. « *On ponctionne sans pouvoir moduler* », peste-t-il.

Parce que la simplification ne ferait pas disparaître la déclaration papier.

Si la retenue à la source concerne les salaires et pensions, il faudra toutefois penser à déclarer les autres revenus, d'activité, de patrimoine ou de remplacement, et donc remplir quand même une déclaration. Idem pour profiter du trop perçu après une régularisation. « *L'idée d'une absence de démarches à effectuer et de déclarations à remplir est fausse. Cela revient simplement à une mensualisation de l'impôt* », défend Pascal Valiamin.

Parce que la confidentialité des données des salariés serait menacée.

Pour calculer le taux d'imposition de chaque salarié, le tiers chargé de collecter l'impôt – que ce soit l'employeur, une banque, un organisme comptable -, devra pouvoir accéder à des informations sur ses employés : leur situation familiale, leur patrimoine, et leurs autres revenus. La porte ouverte aux abus, selon Solidaires Finances publiques : « *Les choix de l'entreprise ne seront plus neutres. Dans certains pays, on a vu des licenciement abusifs, ou des cas privilégiés lors de négociations salariales* ».

«Le prélèvement à la source a toujours été annoncé, depuis 1973 avec Giscard d'Estaing, mais n'a jamais été mis en place, parce qu'il est inapplicable de manière rationnelle», tempêtent les membres de Solidaires Finances publiques.

Parce que c'est une « fausse réforme fiscale », inutile.

Alors que la mensualisation concerne déjà 78% des contribuables français pour l'impôt sur le revenu, la retenue à la source n'apporterait « *aucune plus-value* », ni pour les Finances publiques, ni pour le contribuable. En revanche, la période de transition, soit l'année 2017, annonce son lot de complications, notamment pour les collecteurs. « *C'est un leurre pour donner l'impression qu'on réforme, mais on ne touche qu'à la méthode de recouvrement, alors qu'il faudrait faire le ménage dans les niches fiscales des grandes entreprises et accentuer la chasse à la fraude fiscale* », martèle Pascal Valiamin.

Enfin, « *l'année blanche* » en 2017 qu'a fait miroiter Michel Sapin ces derniers jours, n'a pour le moment fait l'objet d'aucune confirmation. Si c'était le cas, cela relèverait purement et simplement de la « *démagogie* », selon Solidaires, en vue de lancer la campagne pour la présidentielle. A noter qu'un tel « *cadeau* » correspondrait tout de même à une perte de 60 à 70 milliards d'impôts sur le revenu pour l'Etat...

Johanne Chung To Sang